



Les Abymes, le 9 février 2024

Lettre d'intention marquant l'ambition de la Collectivité Territoriale de Martinique, de la Région Guadeloupe et de l'Université des Antilles d'améliorer l'accueil réciproque des étudiants des deux territoires.

Désireuses d'accroître la qualité de la vie étudiante sur leurs deux territoires, d'assurer le bien vivre des étudiants Martiniquais et Guadeloupéens, de garantir leurs conditions de réussite tout au long de leur parcours universitaire ; les collectivités de Martinique et de Guadeloupe s'associent pour optimiser le dispositif d'accueil des étudiants, en partenariat étroit avec l'Université des Antilles.

Cette démarche est essentielle pour ancrer les jeunes sur les deux territoires en leur offrant des perspectives. En effet, la vitalité d'un pays se mesure en grande partie à l'aune de la part prise par sa jeunesse tant sur le plan social que sur le plan économique. Aussi, les enjeux sont cruciaux en termes d'attractivité, de compétitivité, d'innovation et d'adaptabilité. Les jeunes étudiants participent à ces enjeux, notamment à travers le développement de la recherche.

Le déploiement de l'Université des Antilles, sur la Guadeloupe et la Martinique, invite à renforcer une politique d'accueil des étudiants afin de faciliter leurs déplacements entre ces deux territoires, géographiquement proches. Aujourd'hui, de nombreux étudiants sont confrontés à plusieurs entraves à leur mobilité et à des difficultés liées à leur installation en Guadeloupe ou en Martinique. La mobilité inter-îles est rendue difficile au regard de l'augmentation du tarif aérien et de celui de l'hébergement.

Conscientes de ces difficultés, et désireuses d'accompagner les étudiants, la Collectivité Territoriale de Martinique, la Région Guadeloupe et l'Université des Antilles soulignent, par la présente, leur volonté d'améliorer sensiblement l'accueil des étudiants Guadeloupéens en Martinique et des étudiants Martiniquais en Guadeloupe.

Cette volonté partagée se traduira par la signature d'une convention qui se déclinera en diverses thématiques :

1. Au titre de la mobilité :

- Un dispositif spécifique pour le transport maritime et aérien, notamment pour les étudiants tenus de se rendre régulièrement dans l'un des deux pays pour y suivre des stages (cas particulier des étudiants en médecine) ;
- Un dispositif d'aide à la mobilité interne de type pass transport.

- Une tarification harmonisée, ou unique, incluant l'interopérabilité entre les réseaux terrestres et maritimes.

2. Au titre de l'accueil et de l'installation des étudiants :

- Un référent accueil des étudiants dans les deux territoires ;
- Un dispositif d'aide à l'hébergement ;
- Un dispositif d'hébergement d'urgence et de transition ;
- Un guichet unique d'information et d'accompagnement des étudiants sur toutes les aides mobilisables ;

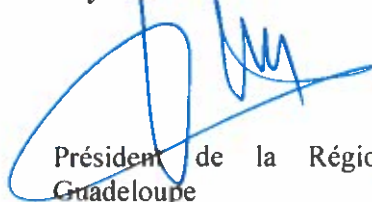
3. Au titre de la vie quotidienne et des loisirs :

- Une aide alimentaire pour les cas d'extrême urgence ;
- Une aide pour l'accès au numérique et à la téléphonie mobile ;
- Un dispositif facilitant l'accès à la culture, au sport et aux loisirs.

La Collectivité Territoriale de Martinique, la Région Guadeloupe et l'Université des Antilles s'accordent pour soumettre, à leurs instances délibérantes respectives, une convention tripartite portant dispositif stratégique d'aide et d'accompagnement à l'accueil des étudiants des deux territoires.

Sur la base de ces objectifs partagés, la Collectivité Territoriale de Martinique, la Région Guadeloupe et l'Université des Antilles s'accordent pour signer la présente lettre d'intention.

Ary CHALUS



Président de la Région
Guadeloupe

Serge LETCHIMY



Président du Conseil Exécutif de
Martinique

Professeur Michel GEOFFROY



Président de l'Université des Antilles